

Taskforce Culture

Communiqué de presse du 1er juin 2021

L'été de la culture ?

Les questions brûlantes pour la culture suisse dans la session d'été

Au cours de la présente session, le Parlement devra se prononcer une nouvelle fois sur plusieurs questions d'importance vitale pour la culture : augmentation des moyens pour les indemnisations pour pertes financières et les projets de transformation ainsi que pour les aides financières pour les associations culturelles d'amateurs ; financement du parapluie de protection pour les manifestations publiques et prolongation de l'allocation pour perte de gain.

Même après les mesures d'assouplissement en vigueur depuis le 31 mai, le secteur culturel est loin de retrouver une situation normale. Les restrictions qui restent encore dans le secteur culturel ne permettent toujours pas d'organiser des événements couvrant les coûts. Les acteurs culturels n'ont toujours pas d'engagements et les associations culturelles d'amateurs sont encore soumises à des restrictions importantes pour reprendre leurs activités. On ne peut probablement pas espérer un retour à la normale avant 2022. Si l'on observe le nombre de demandes qui ont été soumises, les montants des soutiens demandés et ceux des fonds qui ont été accordés, on voit tout de suite que le budget disponible pour 2021 est loin d'être suffisant.

Selon les chiffres publiés hier par l'Office fédéral de la statistique (OFS), le nombre de personnes travaillant dans la culture a diminué pendant la pandémie de 2020 de 5 % par rapport à l'année précédente. Dans les communautés rurales, la diminution a été presque trois fois plus importante que dans les villes.

Indemnisation pour perte financière — un instrument indispensable

L'indemnisation pour perte financière dont les coûts sont supportés pour moitié par la Confédération et pour moitié par les cantons reste un instrument indispensable pour le secteur culturel. Une augmentation du plafond des coûts de 140 millions de francs est donc absolument nécessaire si l'on veut préserver la vie culturelle en Suisse. Il serait extrêmement contradictoire et dangereux, pour ne pas dire fatal, de mettre fin prématurément à cette aide essentielle en rejetant l'augmentation des fonds avant que la culture ne revienne à une certaine normalité en 2022. La branche de la culture, avec ses milliers d'emplois et une valeur ajoutée qui se compte en milliards de francs, serait extrêmement fragilisée par cette décision arbitraire.

La diversité culturelle doit beaucoup à la diversité de la culture populaire

La diversité culturelle de la Suisse doit également beaucoup à l'engagement des nombreuses associations d'amateurs de la branche. Près de deux tiers de la population s'adonnent à des activités culturelles en amateur (voir la statistique de poche de l'OFC sur la culture en Suisse en 2020). Ces associations, qui s'engagent activement dans l'éducation culturelle, sont

Taskforce Culture
c/o Suisseculture
Kasernenstrasse 23
CH-8004 Zurich
T +41 43 322 07 30
<https://taskforceculture.ch>
taskforce@suisseculture.ch

également des employeurs importants pour les chefs d'orchestre ou de chœurs, chorégraphes et metteuses en scène professionnelles. Or, pour la branche des associations d'amateurs, les restrictions restent très sévères. Il est donc important de continuer à leur fournir les moyens financiers nécessaires et d'augmenter de 8 millions de francs le crédit-cadre pour que cette culture populaire puisse continuer d'exister.

Le thème brûlant : les grandes manifestations

Il faut un long délai de préparation pour planifier des événements de moyenne et grande envergure (en moyenne 6 à 9 mois). Dans la situation actuelle qui reste incertaine, on ne peut réaliser de tels projets que si l'on a une garantie d'indemnisation au cas où l'événement ne pourrait pas avoir lieu ou ne pourrait être organisé que de façon limitée à cause des mesures sanitaires. Le Parlement doit absolument allouer les fonds fédéraux de 90 millions demandés pour le parapluie de protection. Il appartient ensuite aux 26 cantons de mettre rapidement en œuvre l'ordonnance fédérale afin que cette assurance annulation puisse déjà avoir l'effet souhaité par le Parlement pour les manifestations estivales.

Extension de l'allocation perte de gain Corona

Quelque deux tiers des entreprises culturelles sont des entreprises individuelles ou indépendantes (voir les chiffres de l'OFS, l'économie culturelle en Suisse, 2020). L'allocation perte de gain est une question de survie pour ces entreprises, ce d'autant plus que les mesures de soutien spécifiques à la culture (indemnisation pour perte financière, aide d'urgence pour les actrices et acteurs culturels), sont subsidiaires, c'est-à-dire seulement complémentaires. Il est donc essentiel que le régime de l'allocation perte de gain reste en vigueur jusqu'à la fin 2021.

La base juridique de toutes ces mesures se trouve dans la loi Covid-19. Seul un OUI clair de la population le 13 juin garantira que les mesures nécessaires se poursuivent pour une industrie culturelle qui est loin d'avoir retrouvé son fonctionnement normal.

Par le biais de la Taskforce Culture : taskforceculture.ch

Les membres la Taskforce Culture : Olivier Babel (LIVRESUISSE), Stefan Breitenmoser (SMPA – Swiss Music Promoters Association), David Burger (MMFS – MusicManagersForum Suisse), René Gerber (Cinésuisse – Dachverband der Schweizerischen Film- und Audiovisionsbranche, ProCinema – Schweizerischer Verband für Kino und Filmverleih), Regine Helbling (Visarte – Berufsverband visuelle Kunst Schweiz), Liliana Heldner (DANSE SUISSE – Berufsverband der Schweizer Tanzschaffenden), Christian Jelk (Visarte – Berufsverband visuelle Kunst Schweiz), Sandra Künzi (t. Theaterschaffende Schweiz), Alex Meszmer (Suisseculture), Marlon Mc Neill (IndieSuisse – Verband unabhängiger Musiklabels und -produzent*innen, SMECA – Swiss Media Composers Association), Jonatan Niedrig (PETZI – Verband Schweizer Musikclubs und Festivals), Nicole Pfister Fetz (A*dS – Autrices et auteurs de Suisse, Suisseculture Sociale), Rosmarie Quadranti (Cultura), Nina Rindlisbacher (SMR – Schweizer Musikrat), Beat Santschi (SMV – Schweizerischer Musikerverband, die Schweizer Musiker*innengewerkschaft), Christoph Trummer (SONART – Musikschaffende Schweiz)